

Côté français, le CEVA ne cède pas au «FLIRT» suisse

► Rail La Région Rhône-Alpes a choisi pour ses rames le groupe français Alstom, Genève et les CFF le constructeur suisse Stadler

► Le risque à long terme de cette flotte mixte est un coût d'exploitation revu à la hausse

Christian Lecomte ANNEMASSE

Jean-Jack Queyranne fut long à le reconnaître mais en fin de conférence de presse jeudi à Annemasse, il l'avoua: «L'offre suisse a été décevante.» Le président de la Région Rhône-Alpes justifiait ainsi son choix d'achat de 17 rames Régioalis du constructeur français Alstom pour le futur RER franco-valdo-genois dont le CEVA est la colonne vertébrale. Cette annonce a mis fin à un suspense qui n'en était plus tout à fait un. On se doutait que Français et Suisses qui ont imaginé et bâti ensemble le réseau express

«Chacun joue pour soi, il existe une forme de myopie. On ne regarde pas à long terme les conséquences»

frontalier se chamaillaient sur le type de matériel roulant à acquérir. Alstom ou son concurrent suisse Stadler Rail? Ce sera en fait les deux, les 17 Régioalis du premier étant complétés par les 23 rames FLIRT du deuxième. Michel Béguelin, ancien

conseiller aux Etats (PS/VD) et surtout ancien cheminot, déplore cette décision qu'il appréhendait depuis quelques mois: «Chacun joue pour soi, il existe une forme de myopie. On ne regarde pas à long terme les conséquences. Il y aura de toute évidence des coûts plus élevés, avec davantage de maintenance et une double formation des personnels. Et que se passera-t-il à la frontière? On changera de véhicule, de conducteur? Les techniques et les matériaux différents ne seront-ils source de mise en danger des usagers?»

Ces observations ont été commentées jeudi par Jean-Jack Queyranne qui a jugé que les conséquences exactes doivent encore être évaluées. «Des flottes mixtes existent déjà en France, mais aussi à Bâle de part et d'autre de la frontière, qui fonctionnent très bien. Les matériels suisses et français sont très semblables et aussi performants l'un que l'autre, ils pourront rouler aussi bien à Nyon qu'à Saint-Gervais», a-t-il soutenu. Selon les CFF, l'exploitation d'une flotte mixte implique des coûts supplémentaires de 5 à 10%. Interrogé à ce sujet, Jean-Jack Queyranne a répondu que cette estimation était trop élevée.

Le président rhône-alpin a rappelé que ses services avaient longue-



Les 17 rames Régioalis d'Alstom rouleront sur le futur réseau RER franco-valdo-genois avec les 23 trains FLIRT de Stadler. ARCHIVES

ment étudié les propositions suisses pour qu'une flotte unique équipe le réseau transfrontalier. «Les CFF et l'Etat de Genève nous ont présenté un montage sous forme d'une location des rames du groupe Stadler Rail mais une clause spécifiait que les CFF ne supportaient pas les risques liés au taux de change. Nous avons en conséquence décliné cette offre qui nous est parvenue le 9 avril 2015 et opté pour l'achat de rames du groupe Alstom.» Un autre achoppement résidait dans le manque d'engagement précis de Stadler pour la création d'un centre de maintenance en France si la Région Rhône-Alpes optait pour le système de location. Jean-Jack Queyranne réclamait des garanties alors que la

proposition suisse n'évoquait selon lui que d'éventuelles intentions. Un centre de maintenance pour les Régioalis est désormais prévu à la gare d'Annemasse avec la création d'une quarantaine d'emplois.

La Région Rhône-Alpes va déboursier 220 millions d'euros pour passer commande de ces 17 Régioalis. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du marché existant entre la SNCF et le groupe Alstom pour le compte des régions françaises. Ce contrat porte sur un total de 1000 rames qui irrigueront le réseau français. «L'autre argument est évidemment le soutien à l'industrie française qui a besoin actuellement», a ajouté l'élu lyonnais. Il n'a, par ailleurs, pas été simple pour le

président de région d'ériger le projet CEVA en priorité. En septembre 2013, Bernard Accoyer, le maire républicain d'Annecy-le-Vieux et ancien président de l'Assemblée nationale, le remettait en cause, jugeant que des agglomérations de la région, moins riches que le Genevois, avaient des besoins plus urgents. Dans ces conditions et avant les élections régionales de cet hiver, Jean-Jack Queyranne avait tout intérêt à acheter français.

«Il y a bien entendu là-dessous une affaire franco-française, un enjeu électoral et une tension économique en France», confirme au Temps Luc Barthassat, le conseiller d'Etat genevois en charge des transports. Qui poursuit: «Mais je suis

déçu par cette décision. Nous avons pourtant fait le travail nécessaire auprès des autorités françaises et de Jean-Jack Queyranne lui-même pour qu'une flotte unique desserve notre région, ce qui aurait été plus pratique et autrement plus symbolique.»

Le montant des 23 rames FLIRT acquis par les CFF auprès de Stadler s'élève à 236 millions de francs. Cinq de ces trains FLIRT circulent déjà entre Genève et Bellegarde depuis août 2014, indiquent les CFF qui ne commentent pas l'annonce de la Région Rhône-Alpes. Le CEVA devrait être mis en circulation en décembre 2019.

► Stadler mis en difficulté par un contrat passé en Russie: page 17

Epoux Rybolovlev: le divorce du siècle revu à la baisse

► Genève Elena Rybolovleva n'obtiendra plus 4 milliards, mais 564 millions. Elle fera recours au Tribunal fédéral

Le divorce du siècle l'est-il toujours? En mai 2014, la justice genevoise avait fait parler d'elle dans le monde entier en condamnant l'oligarque russe Dmitri Rybolovlev à verser la moitié de sa fortune à sa femme, Elena Rybolovleva, soit plus de 4 milliards de francs au titre de la liquidation du régime matrimonial.

Saisie d'un appel de l'homme d'affaires établi à Monaco, la Cour de justice genevoise en a décidé autrement jeudi, a révélé *Bilan*: elle n'octroie plus que 564,7 millions de francs à sa femme, qui réside toujours à Genève. Ainsi que deux propriétés – dont le fameux «trou de Cologne» –, précise un communiqué diffusé par l'avocate de Dmitri Rybolovlev, Tetiana Bersheda.

En 2005, Dmitri Rybolovlev

s'était dessaisi de l'essentiel de sa fortune au profit de deux trusts chypriotes, Aries et Virgo, créés «afin de transmettre le patrimoine familial à des futures générations», précise le même communiqué. Cette fortune se montait alors à 1,2 milliard de francs.

Dans son jugement de première instance, la justice avait donné raison à madame. Arguant que Dmitri Rybolovlev s'était artificiellement dessaisi de sa fortune au profit des deux trusts et qu'il conservait sur eux un contrôle très étendu, l'avocat d'Elena Rybolovleva, Marc Bonnant, avait obtenu qu'ils soient considérés comme transparents, nonobstant les dispositions du droit chypriote. Autrement dit, selon le premier jugement, les plus-values réalisées par les trusts depuis

2005 faisaient toujours partie des acquêts du couple et le patrimoine à diviser par deux devait être évalué à sa valeur au moment de la demande de divorce, en décembre 2008. Soit plus de 8 milliards de francs à cette date, le 1,2 milliard ayant fait beaucoup de petits depuis 2005.

Droit chypriote

Dans le jugement rendu jeudi, la Cour de justice a revu la copie, pour donner raison, cette fois, à Dmitri Rybolovlev. En application de la Convention de La Haye sur les trusts, «les juges suisses ont admis qu'en présence de trusts étrangers, le droit matériel de leur juridiction devait s'appliquer, résume Tetiana Bersheda. Or, les trusts sont régis par le droit chypriote, et rien dans

ce droit ne permet de les considérer comme transparents.»

Appliquant le droit matrimonial suisse en articulation avec le droit international privé, la Cour de justice a donc «pris en compte la valeur des biens aliénés au jour de leur aliénation [en 2005], sans tenir compte des plus-values réalisées par ces biens depuis lors», conclut Tetiana Bersheda. La fortune accumulée par les trusts depuis 2005 échappant au partage, Elena Rybolovleva n'obtient plus que 564,7 millions, la moitié du patrimoine cédé aux deux trusts en 2005.

Tetiana Bersheda se félicite de ce jugement qui constitue pour elle «la consécration des règles du droit matrimonial suisse et de la reconnaissance des trusts étrangers en Suisse».

Marc Bonnant, lui, ne l'entend pas de cette oreille. S'il admet une défaite d'étape, il annonce déjà un recours au Tribunal fédéral. Et d'estimer que la satisfaction de Tetiana Bersheda est «celle que l'on éprouve quand on a obtenu l'acquiescement d'un voleur». L'avocat genevois avait déjà dit tout le bien qu'il pensait de Chypre et de ses trusts en 2014, dans *Bilan*: «Les Chypriotes ont un intérêt national majeur à faire des trusts des forteresses impenables, il y va de leur efficacité de paradis fiscal.» Aujour'hui, il enfonce le clou: «Quand les fonds sont entrés dans les trusts, c'étaient des acquêts; quand ils en sortent et que ceux qui les contrôlent en disposent, ce sont des biens propres... Ces trusts servent donc à blanchir des acquêts.» Alexis Favre

Panorama

Suisse

Premier groupe de réfugiés

Le premier groupe de réfugiés syriens arrivera cet été en Suisse. Face à la situation dramatique dans ce pays et la région, le Conseil fédéral avait décidé il y a trois mois d'accueillir 3000 victimes du conflit sur trois ans. (ATS)

Don d'organes: loi sous toit

Le public sera mieux informé sur le don d'organes et les donneurs bénéficieront d'une information spécifique. Le Conseil national a mis jeudi sous toit la révision de loi sur la transplantation. (ATS)

Damien Piller relaxé

Le verdict du procès des pots-de-vin en œuvres d'art de la station balnéaire de Saint-Cyprien en France est tombé. Des peines échelonnées d'un an avec sursis à 4 ans de prison dont deux ans ferme ont été prononcées. Le Suisse Damien Piller est relaxé. (ATS)

Valais

Fonds pour le tourisme

Le Grand Conseil valaisan a plébiscité jeudi la création d'un fonds cantonal pour le tourisme doté de 50 millions de francs. Un outil supplémentaire pour une branche en proie à d'importantes difficultés. L'Etat n'ira pas plus loin, a prévenu Jean-Michel Cina. (ATS)

Genève

Jugement sur la dépouille de l'ex-roi du Burundi

La dépouille de l'ex-roi du Burundi, exhumée en 2012 du cimetière de Meyrin pour être rapatriée en Afrique, reste entreposée aux pompes funèbres. Dans un jugement écrit, la justice genevoise n'a pas statué sur son sort. (ATS)

Le sort incertain d'un ex-commandant militaire de Bosnie

► Justice Naser Oric a été arrêté près de Genève alors qu'il accompagnait une délégation invitée par la Ville

L'affaire est peu banale. Mercredi, les gardes-frontières genevois arrêtent à la douane de Thônex-Vallard un ancien commandant des forces armées bosniaques musulmanes de la région de Srebrenica, Naser Oric. L'homme est placé en détention sur ordre de l'Office fédéral de la justice (OFJ), lequel se fonde sur un mandat d'arrêt des autorités serbes datant de l'année dernière. Motif: Naser Oric aurait mené entre 1992 et 1995 plusieurs attaques contre des villages serbes de la région de Srebrenica, afin de les vider de leur population serbe par l'intimidation, la torture et le meurtre.

Or, Naser Oric est connu de la justice internationale. Condamné en 2006 par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) pour n'avoir pas tenté de prévenir les mauvais traitements et les meurtres commis contre la population serbe en 1992-1993, il est cependant acquitté deux ans plus tard en appel de tous les chefs d'accusation, faute de preuves suffisantes. Pourquoi la Serbie active-t-elle alors un mandat d'arrêt, alors que l'homme a déjà été jugé? C'est ce que l'OFJ va devoir éclaircir: «L'OFJ va examiner si les faits décrits dans le mandat d'arrêt se distinguent de

ceux sur lesquels le jugement du tribunal pénal international s'est fondé», note le communiqué. Entendu hier par le Ministère public du canton de Genève, Naser Oric s'est opposé à son extradition. «L'OFJ entend à présent déterminer si une extradition est admissible a priori», poursuit le communiqué.

Commémoration du massacre de Srebrenica

Mais que venait donc faire à Genève cet ancien chef militaire de 48 ans? Participer aux commémorations du massacre de Srebrenica, prévues ces jours prochains, mais

sans y avoir été convié toutefois: «Le maire de Srebrenica a sollicité début mai une rencontre avec le Conseil administratif de la Ville de Genève dans le cadre d'un événement lié à la commémoration des vingt ans du massacre de Srebrenica et organisé par une association, explique Esther Alder, maire de Genève. Le Conseil administratif a accepté de recevoir le maire de Srebrenica et sa délégation. Celle-ci ne comprenait pas M. Naser Oric, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international.»

A l'association culturelle des Bosniaques de Genève, l'imam Ibrahim Husanovic n'en revient tou-

jours pas: «Nous sommes tous très choqués. Naser Oric a été innocenté par le TPIY. Comment se fait-il qu'il ait traversé la Croatie, la Slovaquie et l'Italie sans problème et qu'il soit arrêté aux portes de Genève? Nous pensons qu'il y a peut-être une confusion que les autorités suisses vont bientôt dissiper.» Ayant appris la nouvelle par la radio de Belgrade B-92, l'imam soupçonne quelque manœuvre politique de la Serbie. Il espère même une libération de Naser Oric d'ici aux commémorations. Un espoir qui sera vraisemblablement déçu. Laure Lugon Zugravu